



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2021 - ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU
TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 4

*La séance est ouverte à 18h30
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonjour à tous.

Chers collègues bonsoir. Je vous propose d'ouvrir la séance du conseil municipal. Je vous informe que la séance n'est pas filmée puisque le public est autorisé. Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Vitorio ALIPIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Grégory D'ANGELO ; Madame Audrey CLAUSTRE-PENNETIER ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice NOTO ; Monsieur Antoine MELLIES ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Laurent DECOURSELLE ; Monsieur Alexandre COUCHOT ; Monsieur Damien ROCHE ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI

Absents représentés :

Monsieur Loïc MEZIK a donné procuration à Monsieur Grégory D'ANGELO
Madame Chrystelle CATON a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI
Madame Vanessa KESSAR a donné procuration à Madame Dalila ALLALI
Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Grégory D'ANGELO
Madame Cécile BRACCO a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY
Madame Valérie BECCARIA a donné procuration à Monsieur Laurent DECOURSELLE
Madame Séverine DELAGOUTTIERE a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Absent :

Monsieur Sébastien BERENGUEL

Le quorum est atteint.

25 personnes présentes – 7 procurations

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je vous propose de désigner Azdine Mermouri en tant que secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Monsieur Azdine MERMOURI est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

Ce conseil est exceptionnel car il ne contient qu'une seule délibération, que nous devons voter avant le 30 septembre, alors que notre prochain conseil est le 7 octobre. Ce projet de délibération concerne la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2021 et un abattement exceptionnel au titre de la crise sanitaire du Covid-19.

N°1 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2021 - ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Mme Dalila ALLALI. – Bonsoir à tous. D'abord je vous remercie d'avoir répondu présents. Il s'agit ce soir de répondre à la crise sanitaire qui frappe le monde de l'économie et les magasins. L'idée est de pouvoir proposer un abattement de la TLPE de 50% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable pour l'année 2021. Nous essayons de faire passer cette délibération dans le but d'aider les commerçants et les personnes qui sont déjà en difficulté à cause de la crise covid qu'ils ont subie et du peu de chiffre d'affaires qu'ils ont pu générer au cours de cette crise. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

M. Fabrice RIVA. – Monsieur le maire, bonsoir à tous. J'ai sollicité Madame ALLALI pour avoir plus d'éléments, à savoir des chiffres en valeur et en volume, pour savoir qui payent, comment et sur quelles bases et je n'ai pas eu de retours. Pour expliquer un peu auprès des Givordins qui nous suivent : la taxe locale sur la publicité extérieure, la TLPE, qui a pour objet de succéder à la taxe sur les affiches, les réclames, les enseignes lumineuses, les TSA, la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes et sur les véhicules publicitaires, la méthode de calcul du montant de la TLPE est due annuellement et elle se calcule selon la formule suivante : la superficie multipliée par un tarif. La communication non numérique est cotée à un certain prix, la communication numérique est cotée à un autre tarif, entre 17 et 30 € pour un 4 X 3, ce qui fait au-dessus de 12m² à peu près. Les commerçants sont exonérés de cette taxe dès lors que leur communication, c'est-à-dire que leur publicité est inférieure à 12 m², en d'autres termes inférieure à 4 X 3 comme je viens de vous l'expliquer. En tant qu'ancien président de l'association des commerçants des boutiques de Givors, j'ai contacté des commerçants qui sont d'accord avec mon intervention et la très grande majorité d'entre eux ne payent pas cette taxe. Alors exonérer certains commerces de cette taxe est un manque à gagner pour notre collectivité. Un exemple, une campagne publicitaire sur 15 jours d'affichage sur un 4 X 3 coûte autour de 9 000 € pour l'annonceur. Alors en suivant votre raisonnement, nous allons les aider à ne plus payer leur TLPE sous prétexte du covid, d'une baisse d'activité, d'un manque de communication de leur part. Je vous donne un exemple très précis : mon épouse était commerçante à Givors et elle vendait des poussettes que l'on vendait 35 €. A cette époque et dès la rentrée, une campagne publicitaire sur panneau d'affichage 4 X 3 affichait 19.90 € en prix de vente, ce qui représentait environ notre prix d'achat. Ces campagnes publicitaires étaient réalisées afin de faire déplacer les clients vers ces gros centres commerciaux, c'est-à-dire attirer les clients sans aucune rentabilité sur les ventes. En commerce on appelle ça diriger les flux clients pour les attirer par des pratiques commerciales très agressives. Moi j'appelle ça du dumping commercial. Cet exemple est très significatif puisqu'il est très dangereux pour la sauvegarde de notre petit commerce et nous devons lutter contre ce genre de pratique commerciale. Notre seul pouvoir pour aider nos petits commerçants est la TLPE. De plus, j'aurais aussi aimé que nos élus en charge de l'environnement comme Monsieur MATHEY ou Madame FRETY s'affirment pour faire appliquer le Code de l'environnement. C'est une loi très récente, passée sur le Code de l'environnement le 22 août 2021 et beaucoup d'élus se sont battus. En gros elle dit qu'il faut lutter contre la pollution visuelle. Pourquoi ? Parce que ces publicités génèrent des problèmes d'horaires d'extinction qui nuisent aux habitants, de surfaces puisqu'on arrive à de vraies boîtes de nuit sur certaines publicités, de consommations énergétiques, et de prévention des nuisances lumineuses. Aujourd'hui nous en avons assez de voir des affiches commerciales fixées à tous nos feux de signalisation sans que votre pouvoir de police ne soit appliqué. Encore une fois il s'agit du Code de l'environnement, c'est de votre ressort. En résumé, vous encouragez les grandes enseignes à plus communiquer, en biaisant

nos petits commerçants, vous allez créer encore plus de nuisances visuelles. Et surtout cet encaissement de la TLPE aurait pu permettre de réduire les impôts fonciers des Givordins et ça Monsieur le maire, ce n'est pas de la démagogie.

Mme Dalila ALLALI. – La taxe locale sur les publicités extérieures est à ne pas confondre avec le règlement local de publicité qui est en train d'être revu au niveau de la Métropole. Toutes les questions d'environnement, de panneaux lumineux avec des horaires d'extinction, tout cela est en travail avec la Métropole, nous sommes dessus et nous avons eu des réunions récemment pour pouvoir en discuter et avoir toutes les règles qui seront mises en place avec une mise en pratique à partir de 2023. Donc la taxe est une chose, le règlement de publicité en est une autre.

M. LE MAIRE.- Je tiens à vous donner quelques éléments parce que c'est important de vous les donner. La TLPE 2020 encaissée au titre de l'exercice 2019, c'est 107 enseignes qui ont été encaissées pour 165 000 € et avec un montant moyen de 1 546 €. L'exonération proposée en 2021 en raison de la crise Covid est du fait que nous apportons notre soutien à nos commerces et pas seulement aux grandes enseignes. Je vais vous donner un exemple de tarification. Cela va de 11 € jusqu'à 17 000 € pour Carrefour. Donc cela va aussi pour la petite enseigne, cette taxe locale de publicité extérieure est pour tout le monde. Là, nous venons juste accompagner, nous faisons 50 % d'exonération du fait du covid et c'est important d'accompagner. Ils ont subi et tout le monde a subi dans le cadre du covid. Nous ne le faisons pas seulement parce que nous voulons faire plaisir, non, c'est parce que nous avons des remontées.

Et pour ce que nous avons fait sur l'année 2020, nous aurons un nombre de titres qui sera de 125. Ce qui veut dire qu'on appelle à payer la taxe locale de publicité extérieure tout le village automobile qui n'a jamais été sollicité. C'est ce que nous avons fait en tant que majorité, dire que tout le monde doit être logé à la même enseigne. Et cette exonération de 50 % vient accompagner, comme nous l'avons dit, nos commerces, comme lorsque nous avons fait l'opération avec l'ensemble des commerçants en créant un chéquier pour aider et faire que le commerce puisse se faire. Il y a également ce que vous a dit Madame ALLALI sur le RLP qui sera traité sur l'ensemble de la Métropole. Donc nous aurons les mêmes règles pour tous et ça c'est bien et c'est ce travail-là qui prend pleinement en compte les questions environnementales et également notre démarche d'accompagner les commerces à Givors.

Il n'y a pas de petits ou de grands commerces, ce sont les commerces de Givors, comment nous les accompagnons, comment nous travaillons avec les uns, les autres et tous ensemble pour notre territoire. Nous avons considéré, parce que cela a été fait en 2020 avec une exonération de 50 %, de continuer sur une exonération en 2021 et par contre sur 2022 nous aurons une autre approche si la situation sanitaire est différente et nous reviendrons à des choses complètement normales sur la TLPE. Voilà la démarche. Et en même temps, il n'y a pas 2 poids 2 mesures, certains la payent, certains ne la payent pas. Là aujourd'hui c'est pour tout le monde. C'est-à-dire qu'il y a une structure qui va aller voir l'ensemble de nos commerces où il y a de la publicité. Voilà ce que je voulais vous dire en complément des propos de Madame ALLALI.

M. Antoine MELLIES. – Très rapidement Monsieur le maire, j'ai une question. En quoi Carrefour a pâti de la crise covid Monsieur le maire ? Si vous pouvez me répondre s'il vous plaît. Mise à part la très courte période où...

M. LE MAIRE.- 30 % de chiffre d'affaires en moins. C'est ce qu'ils nous disent.

M. Antoine MELLIES. – Oui... A part la période où le centre commercial a été soumis de manière très brève au contrôle du pass sanitaire ? Lors des premières vagues de confinement, en quoi les grandes surfaces ou grandes distributions ont été impactées par la crise covid ? Première question. Deuxième question Monsieur le maire, moi je suis fidèle et j'essaie de vous suivre mais il ne m'a pas échappé qu'en 2020, c'est quand même une majorité certes givordine qui a été élue à la tête de cette ville mais qu'il y a aussi une sensibilité politique et c'est tout à votre honneur, de gauche et d'écologiste. Ce qui résume la gauche et ce qui la différencie d'une certaine manière de la droite,

c'est le principe de conditionnalité. C'est-à-dire qu'à un moment donné, quand on fait des politiques publiques, on les conditionne. On n'aide pas tout le monde, on ne dit pas que tout le monde est dans la même situation et que donc tout le monde peut bénéficier des dispositifs. Puisque comme vous l'avez fait remarquer, entre ceux qui payent 11 € et ceux qui payent 17 000 €, si vous voulez, ce n'est pas la même chose. Cela n'appelle pas la même politique. C'est juste pour vous permettre d'être fidèles à vos idéaux Monsieur le maire, voilà c'est tout. Et comme vous nous avez convoqué pour une délibération et que je ne suis pas venu pour rien, je tenais quand même aussi à intervenir. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur COUCHOT.

M. Alexandre COUCHOT. – Monsieur le maire, chers collègues bonsoir. Sans vouloir venir au secours de la majorité à laquelle je n'appartiens pas, je tenais à rappeler que Carrefour est quand même une tête de proue du centre commercial de manière globale et comme Monsieur RIVA l'avait souligné, défendre le petit commerce indépendant est important. Je voulais préciser que quand des gens viennent à Carrefour, c'est aussi potentiellement des gens qui viennent chez Monsieur et Madame Christian Schlegel à Minut Story, des petits indépendants. Ce sont aussi des clients qui viennent chez Madame Marie-Albane Rubin, une petite pharmacienne indépendante. Ce sont aussi des clients qui viennent au Yes store, des petits commerçants indépendants. Donc voilà, n'opposons pas centres commerciaux – car certes Carrefour est de la grande distribution – mais il draine du monde au sein de la galerie marchande, où beaucoup de petits commerçants indépendants essayent de subsister et de se battre pour rester sur le territoire.

M. LE MAIRE.- Monsieur DECOURSELLE également, comme ça il ne sera pas venu pour rien.

M. Laurent DECOURSELLE.- Alors j'ai failli ne pas venir à 5h près pour les convocations qui étaient un peu tardives...

M. LE MAIRE.- Oui vous avez vu comme nous avons fait les choses dans les normes.

M. Laurent DECOURSELLE.- J'excuse Madame BECCARIA pour qui je viens de remettre la procuration pour le vote. Alors je trouve qu'il faut faire une attention particulière aux commerçants et c'est vrai que les grandes surfaces n'embauchent pas assez de Givordins, notamment à Carrefour. Mais je pense qu'il y a quand même des gens au bout de la chaîne qui attendent de la rentabilité des entreprises pour avoir un emploi pérenne. Là où je vous ai entendu sur le covid Monsieur le maire, c'était quand vous étiez en campagne et vous aviez dit, je le répète : « 3 millions d'euros pour les commerçants, que je lèverai tout de suite. » J'attends cette ventilation, j'attends de le voir, j'attends de voir une délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur DECOURSELLE, je crois que vous, vous avez un problème avec la temporalité. Nous y travaillons, j'ai le mandat pour le faire. Les aides d'urgence, nous y travaillons avec les commerces, ça veut dire que nous faisons des choses, nous les accompagnons, nous sommes avec eux. Donc là-dessus c'est comme à chaque fois pour les impôts, nous disons que nous allons essayer de les baisser mais quand va-t-on les baisser ? Et bien c'est une fois que nous aurons la main sur l'ensemble. Nous ne pouvons pas les baisser du jour au lendemain. Un plan de mandat se construit sur 6 ans donc il faut remettre de la rationalité, du pragmatisme dans la façon dont nous pouvons faire les choses. Concernant Carrefour, c'est simplement un abus de langage de ma part. Quand je parlais de Carrefour, je parlais de la zone des 2 Vallées donc à l'intérieur il y a effectivement Carrefour mais aussi des artisans. Donc voilà, ce n'est pas Carrefour en tant que tel que je visais mais c'est vraiment l'ensemble des commerces et notamment Givors 2 Vallées où on croit que ce sont des gens qui roulent sur l'or et ce n'est pas le cas. Je vais proposer à Madame ALLALI de conclure.

Mme Dalila ALLALI. – Pour dire que nous sommes dans un principe de proportionnalité parce qu'effectivement nous n'avons pas les mêmes chiffres d'affaires quand on s'appelle Carrefour ou qu'on s'appelle Passion Beauté ou Bambou. En même temps, on n'emploie pas le même nombre de personnes et je pense que cette crise sanitaire a été traversée par tout le monde de la même manière en fin de compte. Et effectivement sur cette zone commerciale nous n'avons pas uniquement

Carrefour, Carrefour est une locomotive mais il y a plein d'indépendants à l'intérieur du centre commercial et après nous avons une zone commerciale qui fait tout Givors ouest avec de nombreux indépendants. Alors quelle aurait été la manière de faire pour pouvoir dire « Vous, vous y avez droit, vous, vous n'y avez pas droit ? ». Aujourd'hui effectivement on remet de l'ordre, on dit que tout le monde n'y a pas droit et derrière ça nous allons travailler sur le fait que tout le monde devra la payer, sauf ceux qui en seront exonérés. Mais tout le monde, j'insiste là-dessus. Parce que ce n'est pas ce qui était fait jusqu'à ce jour. Nous avons des surprises, nous les découvrons et demain tout le monde sera traité de la même manière.

M. LE MAIRE.- Merci Madame ALLALI. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 28 VOIX POUR,**

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ;
Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'institution d'un abattement exceptionnel de 50 % sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de la TLPE 2021.

Je vous remercie. Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 octobre, jeudi prochain, salle Rosa Parks et qu'il sera filmé. Je vous remercie et je lève la séance. Merci à toutes et à tous d'être venus.

(La séance est levée à 18h50.)